

**CONTRAT DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE SAINT ZACHARIE**

AVENANT N°3

Entre les soussignés :

La Métropole Aix-Marseille-Provence,

Dont le siège est sis : 58, boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE

Représentée par son vice-président en exercice, Monsieur Pascal MONTECOT, dûment autorisé

Ci-après désigné par « **la Collectivité** »

D'UNE PART

Et :

La Société Publique Locale l'Eau des Collines,

Dont le siège est sis : 140, avenue du Millet, ZI des Paluds 13400 AUBAGNE

Représentée par Madame Béatrice MARTHOS, Directrice générale, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Ci-après désignée par « **la SPL l'Eau des Collines** »

D'AUTRE PART

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 : INVENTAIRE	4
ARTICLE 2 : AMORTISSEMENT	4
ARTICLE 3 : REGIME FISCAL	4
ARTICLE 4 : ACTUALISATION DES REMUNERATIONS DE LA SPL ET DES ELEMENTS FINANCIERS DU CONTRAT	5
ARTICLE 5 : PORTEE DU PRESENT AVENANT ET VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES	5

PREAMBULE

Par contrat du 1er janvier 2018, la commune de Saint-Zacharie a confié à la SPL l'Eau des Collines, dont elle est actionnaire, la gestion du service public de l'eau potable à compter du 15 juillet 2019 pour une durée de 14 ans et 11 mois et demi avec une échéance fixée au 30 juin 2034.

Parallèlement, les lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi « MAPTAM » et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », organisent une nouvelle répartition des compétences entre les communes et la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2018.

Ainsi depuis le 1er janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce les compétences obligatoires attribuées à toutes les métropoles dont celle relative à la gestion des services « Eau » elle se substitue dans les droits et obligations de la commune de Saint-Zacharie. A cette date, l'exécution du contrat est donc poursuivie par la Métropole.

Par un 1er avenant du 30 juin 2022, les parties ont entendu modifier et compléter le contrat de gestion du service public de l'eau potable en précisant les modalités de liquidation de la taxe foncière relative aux immeubles du service concédé et de mettre à la charge de la SPL "L'Eau des Collines" les redevances d'occupation du domaine public (RODP) notamment ferroviaire ou privé.

Par une délibération n°FBPA-030-11717/22/CM du Conseil de la Métropole du 5 mai 2022 portant modification unilatérale des contrats de concession, notifiée le 12 juillet 2022 à la SPL Eau des Collines, la Métropole a transposé, dans le contrat, les obligations de laïcité et de neutralité telles que prévues dans le 2° de l'article 1 de la loi du 24 août 2021.

Par un avenant 2 en date du 1^{er} janvier 2023, les parties ont entendu faire évoluer le contrat pour modifier la liste des « autres prestations », augmenter les tarifs de 3%, étendre l'application de la clause d'actualisation des tarifs à ces autres prestations et, apporter un traitement plus équitable des surconsommations résultant d'une fuite. Par ailleurs les dispositions du règlement de service ont été mises à jour pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires récentes.

Il s'agit désormais de faire évoluer le contrat pour compléter le contrat initial d'un inventaire et permettre le transfert à la SPL des amortissements et des subventions liés aux ouvrages mis à disposition gérés depuis l'origine du contrat à la SPL. Il est par ailleurs procédé à la clarification d'un point sur le régime fiscal de la TVA et d'un point sur le calcul de la révision des tarifs.

Le présent avenant, a pour objet de concrétiser ces nouvelles dispositions qui n'opèrent aucune modification substantielle.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : INVENTAIRE

Les dispositions de l'article 13.1 « Conditions de mise à disposition des installations », 14.2 « Mise en forme et complément de l'inventaire » sont annulées et remplacées par les suivantes :

A la date d'effet fixée à l'article 4, la Collectivité remet gratuitement à la SPL « L'eau des Collines » l'ensemble des ouvrages et installations (compteurs inclus) constituant le service d'eau potable sur la commune de Saint Zacharie.

La SPL « L'eau des Collines » prend en charge les ouvrages et installations du service sans pouvoir invoquer leur situation initiale pour dégager sa responsabilité dans le bon fonctionnement du service.

La SPL « L'eau des Collines » pourra se doter de tous les outils de gestion patrimoniale nécessaire pour assurer un recensement et un suivi patrimonial exhaustif, notamment un Système d'Information Géographique.

La Métropole dispose d'un état d'actif comptable (recomposition d'inventaire) qui constituera désormais l'annexe 2 du contrat initial (annexe 1 du présent avenant) – en l'absence d'inventaire initial intégré au contrat d'origine.

Cet inventaire comptable établi à la date du 1^{er} janvier 2023 est complété d'un inventaire technique des biens concédés actualisés conformément à la réglementation. Ils permettent de distinguer les biens tels que prévu à l'article 13.2 du contrat initial et comportera à minima les éléments tels que prévu à l'article 14.1 du contrat initial.

ARTICLE 2 : AMORTISSEMENT

A compter du 1^{er} janvier 2023, la SPL prendra à sa charge la gestion comptable des amortissements des biens mis à disposition par la Collectivité jusqu'à leur futur retour à la Métropole Aix Marseille Provence.

Les biens relatifs à la gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Zacharie sont mis en concession à la SPL L'Eau des Collines pour un montant brut global de 5 358 502,19 euros et une valeur nette globale de 3 263 860,01 euros provenant de l'état des actifs comptables métropolitains arrêtée à la date du 31 décembre 2022 suivant la liste ci-jointe (annexe 2).

La gestion des futurs amortissements sera à la charge de la SPL L'Eau des Collines qui suivra ces biens dans son inventaire.

Les subventions d'équipement relatives à la gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Zacharie sont également transférées à la SPL L'Eau des Collines pour un montant brut global de 478 459,13 euros et une valeur nette globale de 347 905,42 euros arrêtée à la date du 31 décembre 2022 suivant la liste ci-jointe (annexe

3). La SPL l'Eau des Collines procèdera à l'amortissement de ces subventions dans ses comptes jusqu'à leur futur retour à la Métropole Aix Marseille Provence.

ARTICLE 3 : REGIME FISCAL

Les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en concession, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés, sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux (BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10-20150204).

Les dispositions des articles 49 « Transfert de la TVA » et 64 « Régularisation de TVA » sont supprimés.

ARTICLE 4 : ACTUALISATION DES REMUNERATIONS DE LA SPL ET DES ELEMENTS FINANCIERS DU CONTRAT

Par souci d'harmonisation avec les autres contrats de la SPL et pour permettre une validation des tarifs en amont de la date de mise en application,

L'alinéa suivant de l'article 42 du contrat initial :

« Chaque année le tarif appliqué aux abonnés sera indexé une fois selon la formule précisée ci-après, avec les valeurs connues au 31 décembre de l'année précédente: »

est modifié comme suit :

« Chaque année, à compter du 1er janvier 2024, le tarif appliqué aux abonnés sera indexé au 1er janvier selon la formule précisée ci-après, avec les valeurs connues et provisoires au 1er octobre de l'année N-1 : »

ARTICLE 5 : PORTEE DU PRESENT AVENANT ET VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

Toutes les clauses du « contrat initial » et des précédents avenants non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

Fait le _____ à _____

En trois exemplaires originaux

Pour la SPL l'Eau des Collines	Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence -
La Directrice générale	Le Vice-Président

Béatrice MARTHOS	Pascal MONTECOT
------------------	-----------------

ANNEXE 1 : INVENTAIRE

Constituant l'annexe 2 du contrat initial

CATEGORIE	CADASTRE		COMMUNE	ADRESSE			DESIGNATION	SOUS-CATEGORIE	TRANSFERT	PROPRIETE	COORDONNEES GPS
Eau	C	191	Saint-Zacharie			La Brise	Les Esplantades	Comptage EP	Propriétaire commune de St Zacharie à transférer en totalité	Commune de St Zacharie	43.384882 / 5.712958
Eau	C	134	Saint-Zacharie			D85	Sapeurs Pompiers	Comptage EP	Propriétaire commune de St Zacharie à transférer en totalité	Commune de St Zacharie	43.387545 / 5.706151
Eau			Saint-Zacharie		Route	de trets	La Bernarde	Comptage EP		DP COMMUNAL	43.40045 / 5.693258
Eau	C	1659	Saint-Zacharie		Avenue	Gaston de Saporta	La Cadole	Comptage EP	Propriétaire commune de St Zacharie à transférer en totalité	Commune de St Zacharie	43.380792 / 5.700546
Eau	B	2134	Saint-Zacharie			D560 (en face la fou	La Brise	Forage EP	Propriétaire commune de St Zacharie à transférer en totalité	Commune de St Zacharie	43.385731 / 5.717718
Eau	B	2131/563	Saint-Zacharie			La Castillonne	La Castillonne	Réservoir EP		FESTERIS / CD 83	43.384937 / 5.720164
Eau			Saint-Zacharie	1061	Route	de Trets	Saint Victor	Surpresseur EP		DP COMMUNAL	43.397853 / 5.696861

**ANNEXE 2 : biens relatifs à la gestion du service public de l'eau
potable de la commune de Saint Zacharie à la SPL l'Eau des
Collines arrêtés à la date du 31 décembre 2022**

LISTE DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS ST ZACHARIE AU 31/12/2022													
Catégorie	Numéro d'imm	Type d'acquisition (lib.)	Lib. Immobilisation (1)	Date d'acquisition	Mt. actif brut initial	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. amortissement fin période	Mt. VNC fin période	Durée	Date de début d'amort.	Immobilisation principale	
2138	22EA000094	Intégration suite à transfert compétence	STATION DE POMPAGE 1990	31/12/1990	1 952,69	1 952,69	0,00	1 952,69	0,00	10	01/01/2021	ST ZACHARIE	
2138	22EA000095	Intégration suite à transfert compétence	STATION DE POMPAGE	31/12/1998	2 148,01	2 148,01	0,00	2 148,01	0,00	5	01/01/2021	ST ZACHARIE	
2138	22EA000096	Intégration suite à transfert compétence	STATION DE POMPAGE	31/12/1998	2 856,71	904,62	0,00	904,62	1 952,09	60	01/01/2021	ST ZACHARIE	
2138	22EA000098	Intégration suite à transfert compétence	TVX COMPLEMENTAIRES RESEAU 2009	31/12/2008	3 711,74	835,14	0,00	835,14	2 876,60	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
2138	22EA000097	Intégration suite à transfert compétence	STATION POMPAGE	01/01/2006	12 393,00	1 734,58	0,00	1 734,58	10 658,42	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
2138	22EA000093	Intégration suite à transfert compétence	STATION DE POMPAGE 1989	31/12/1989	22 299,56	10 406,46	0,00	10 406,46	11 893,10	60	01/01/2021	ST ZACHARIE	
Total 2138					45 361,71	17 981,50	0,00	17 981,50	27 380,21				
21531	22EA000161	Intégration suite à transfert compétence	RESTRUCTURATION RESEAU AEP PAR - DI102 -	18/11/2022	73 654,80	0,00	0,00	0,00	73 654,80	40	01/01/2023	ST ZACHARIE	
Total 21531					73 654,80	0,00	0,00	0,00	73 654,80				
21561	22EA000102	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1977	31/12/2016	847,10	847,10	0,00	847,10	0,00	1	01/01/2017	ST ZACHARIE	
21561	22EA000127	Intégration suite à transfert compétence	CONTRÔLE AFFERMAGE AEP 2001	01/01/2006	3 110,00	855,25	0,00	855,25	2 254,75	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000111	Intégration suite à transfert compétence	RESEAU ASSAINISSEMENT GARAGE	31/12/1992	3 326,80	2 079,25	0,00	2 079,25	1 247,55	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000100	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1973	31/12/1973	4 322,35	4 322,35	0,00	4 322,35	0,00	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000101	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1976	31/12/1976	5 576,86	5 576,86	0,00	5 576,86	0,00	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000125	Intégration suite à transfert compétence	DEBROUSSAIL PERIMETRE PROTECT	01/01/2006	6 250,00	1 718,75	0,00	1 718,75	4 531,25	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000103	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1980	31/12/1980	11 798,34	10 913,46	0,00	10 913,46	884,88	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000122	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX 2003	31/12/2003	15 145,43	5 300,90	0,00	5 300,90	9 844,53	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000128	Intégration suite à transfert compétence	EXTENSION CH RUE JEAN MOULIN	01/01/2006	16 941,70	3 105,98	0,00	3 105,98	13 835,72	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000116	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX SUR RESEAUX 1998	31/12/1997	36 719,64	18 359,82	0,00	18 359,82	18 359,82	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000112	Intégration suite à transfert compétence	TVX RESEAU EAU 1993	31/12/1992	41 253,90	25 783,69	0,00	25 783,69	15 470,21	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000126	Intégration suite à transfert compétence	PERIMETRE PROTECTION BRISE	01/01/2006	46 649,37	12 828,58	0,00	12 828,58	33 820,79	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000104	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1984	31/12/1984	61 350,26	50 613,96	0,00	50 613,96	10 736,30	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000117	Intégration suite à transfert compétence	CREATION RESEAU NAYES	31/12/1997	71 009,56	23 669,80	0,00	23 669,80	47 339,76	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000129	Intégration suite à transfert compétence	TOUS TRAVAUX RESEAUX 2006	31/12/2006	77 058,07	21 190,97	0,00	21 190,97	55 867,10	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000123	Intégration suite à transfert compétence	TVX RESEAU EAU 2001	31/12/2003	77 467,43	18 075,73	0,00	18 075,73	59 391,70	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000113	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX 1996	31/12/1995	78 978,04	43 437,92	0,00	43 437,92	35 540,12	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000099	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1972	31/12/1972	80 864,61	80 864,61	0,00	80 864,61	0,00	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000119	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX 2000	31/12/1999	112 684,81	50 708,16	0,00	50 708,16	61 976,65	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000106	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1988	31/12/1988	138 748,35	100 592,55	0,00	100 592,55	38 155,80	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000110	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1992	31/12/1992	148 420,83	92 763,02	0,00	92 763,02	55 657,81	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000118	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX SUR RESEAUX 1999	31/12/1998	173 478,61	39 092,41	0,00	39 092,41	134 386,20	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000108	Intégration suite à transfert compétence	TVX RESEAUX EAU 1990	31/12/1990	191 082,24	57 459,60	0,00	57 459,60	133 622,64	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000109	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1991	31/12/1991	191 628,97	124 558,83	0,00	124 558,83	67 070,14	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000115	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1997	31/12/1996	223 621,71	67 094,49	0,00	67 094,49	156 527,22	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000121	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX 2002	31/12/2002	231 738,05	86 901,77	0,00	86 901,77	144 836,28	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000120	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX 2001	31/12/2000	235 360,44	100 028,19	0,00	100 028,19	135 332,25	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000107	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1990	31/12/1990	240 029,88	162 020,17	0,00	162 020,17	78 009,71	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000114	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1996	31/12/1995	274 947,39	128 064,14	0,00	128 064,14	146 883,25	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000130	Intégration suite à transfert compétence	TX 2007 LE BAOU ROUGE LA BERNAR	31/12/2007	397 750,93	99 437,71	0,00	99 437,71	298 313,22	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000124	Intégration suite à transfert compétence	DIVERS TX 2004	31/12/2004	404 104,92	131 334,06	0,00	131 334,06	272 770,86	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
21561	22EA000105	Intégration suite à transfert compétence	RESEAUX EAU 1987	31/12/1987	448 623,78	336 467,87	0,00	336 467,87	112 155,91	40	01/01/2021	ST ZACHARIE	
Total 21561					4 050 890,37	1 906 067,95	0,00	1 906 067,95	2 144 822,42				
2188	22EA000163	Intégration suite à transfert compétence	RESERVOIR ST CLAIR	31/03/2011	932,88	139,93	0,00	139,93	792,95	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000153	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAU EAU 2013	31/12/2013	1 464,01	0,00	0,00	0,00	1 464,01	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000151	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAU EAU 2012	31/12/2012	4 369,13	0,00	0,00	0,00	4 369,13	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000156	Intégration suite à transfert compétence	TRVX EAU VOIRIE 2017	31/12/2017	4 401,60	0,00	0,00	0,00	4 401,60	10	01/01/2018	ST ZACHARIE	
2188	22EA000148	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAUX	24/11/2010	18 399,62	3 219,93	0,00	3 219,93	15 179,69	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000147	Intégration suite à transfert compétence	PLAN TOPO	06/09/2010	21 001,76	3 675,31	0,00	3 675,31	17 326,45	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000150	Intégration suite à transfert compétence	RD 560	01/12/2011	86 699,59	13 004,94	0,00	13 004,94	73 694,65	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000155	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RD 560	14/11/2017	116 461,11	0,00	0,00	0,00	116 461,11	10	01/01/2018	ST ZACHARIE	
2188	22EA000154	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAU EAU RUES RASPAIL	31/12/2015	118 171,70	0,00	0,00	0,00	118 171,70	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000152	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX BAOU ROUGE	31/12/2013	173 003,66	0,00	0,00	0,00	173 003,66	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000131	Intégration suite à transfert compétence	TVX RESEAUX	31/12/2007	228 892,93	57 223,23	0,00	57 223,23	171 669,70	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
2188	22EA000146	Intégration suite à transfert compétence	TVX RESEAUX 2009	01/01/2009	414 797,32	93 329,39	0,00	93 329,39	321 467,93	10	01/01/2017	ST ZACHARIE	
Total 2188					1 188 595,31	170 592,73	0,00	170 592,73	1 018 002,58				
Total général					5 358 502,19	2 094 642,18	0,00	2 094 642,18	3 263 860,01				

ANNEXE 3 : subventions d'équipement relatives à la gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Zacharie mis en concession à la SPL l'Eau des Collines arrêtées au 31 décembre 2022

LISTE DES SUBVENTIONS et montant transfert resultat ST ZACHARIE au 31/12/2022												
Catégorie	Numéro d'imr	Type d'acquisition (lib.)	Lib. Immobilisation (1)	Date d'acquisition	Mt. actif brut initial	Mt. amortissement av. période	Mt. amortissement durant période	Mt. amortissement fin période	Mt. VNC fin période	Durée	Date de début	Immobilisation principale
13111	22EA000136	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX CAPTAGE LA BRISE / AG.DE L'EAU	31/12/2003	38 264,70	13 392,68	0,00	13 392,68	24 872,02	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
Total 13111					38 264,70	13 392,68	0,00	13 392,68	24 872,02			
1312	22EA000137	Intégration suite à transfert compétence	ELIMINATION DES EAUX PARASITES / CR PACA	31/12/2004	22 351,00	7 264,14	0,00	7 264,14	15 086,86	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
1312	22EA000138	Intégration suite à transfert compétence	ELIMINATION DES EAUX PARASITES / CR PACA	31/12/2004	38 628,60	12 554,20	0,00	12 554,20	26 074,40	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
Total 1312					60 979,60	19 818,34	0,00	19 818,34	41 161,26			
1313	22EA000141	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAUX 2003 / CG DU VAR	31/12/2006	3 201,77	880,44	0,00	880,44	2 321,33	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
1313	22EA000143	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAUX 2001 / CG DU VAR	31/12/2001	26 710,05	10 684,00	0,00	10 684,00	16 026,05	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
1313	22EA000142	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAUX 1998 / CG DU VAR	31/12/2001	53 476,68	21 390,72	0,00	21 390,72	32 085,96	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
1313	22EA000139	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RU DU LION / CG DU VAR	31/12/2009	55 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	44 000,00	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
1313	22EA000140	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAUX 2004 / CG DU VAR	31/12/2008	187 992,00	42 298,20	0,00	42 298,20	145 693,80	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
Total 1313					326 380,50	86 253,36	0,00	86 253,36	240 127,14			
1315	22EA000158	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RU DU LION / AGGLO	31/12/2009	48 654,82	9 730,96	0,00	9 730,96	38 923,86	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
Total 1315					48 654,82	9 730,96	0,00	9 730,96	38 923,86			
1318	22EA000144	Intégration suite à transfert compétence	TRAVAUX RESEAUX 2007 / SVAG	31/12/2004	4 179,51	1 358,37	0,00	1 358,37	2 821,14	10	01/01/2021	ST ZACHARIE
Total 1318					4 179,51	1 358,37	0,00	1 358,37	2 821,14			
Total général					478 459,13	130 553,71	0,00	130 553,71	347 905,42			